

# COMMUNE DE RENAISON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 11 juillet 2024**

**Objet : Restaurant scolaire : approbation du marché de fourniture et de livraison de repas pour le restaurant scolaire de la commune**

**N° 2024-07-11/03**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 13                      Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Madame Aurélie SIVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Jeunesse, rappelle que la commune ne prépare pas sur site les repas du restaurant scolaire mais les achète auprès d'un fournisseur extérieur. Les prestations portent sur la fourniture en liaison froide et la livraison durant les jours scolaires de repas destinés aux enfants de l'école maternelle, aux enfants de l'école élémentaire et à quelques adultes.

Elle rappelle que par délibération n° 2024-04-15/08 en date du 15 avril 2024, un groupement de commande entre la commune de Villerest et la commune de Rensaison a été constitué.

Le marché est passé en appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2 1° et R2161-2, R2161-5 du code de la commande publique. Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 jusqu'au 31 juillet 2025 et pourra être reconduit par tacite reconduction tous les ans sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

La consultation des prestataires a été lancée le 30 avril 2024 sur le profil acheteur de la Commune (plate-forme des marchés publics du Département, le 2 mai 2024 dans le BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et dans le JOUE (journal officiel de l'Union Européenne).

Les offres devaient être remises au plus tard le 4 juin 2024 à 12 heures.

Trois offres ont été réceptionnées, elles ont été analysées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société NUTRITUDE.

Mme Aurélie SIVET rappelle les critères qui ont été retenus pour le jugement des offres :

- la valeur technique de l'offre au regard des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation : **60 %**

Sous-critères

- 1 - utilisation de produits bio, frais et bruts : 20%
- 2 - approvisionnements locaux : 20 %

- 3 - fait-maison : 10%
  - 4 - adaptation aux exigences techniques (étiquetage, livraison, évaluation satisfaction, amélioration continue, offres de formation du personnel) : 5%
  - 5 - caractère « personnalisé » de la candidature (adaptation de l'offre faite par les candidats aux demandes complémentaires du CCP) : 5%
- le prix des prestations : **40 %**

Au vu du rapport d'analyse des offres qui lui a été présenté, la commission d'appel d'offres de groupement a rendu son avis le lundi 24 juin 2024 en classant première l'offre la mieux-disante, celle de la société API RESTAURATION.

Les prix unitaires des repas facturés à la commune seront pour la première année : 3.59 € TTC pour les enfants de l'école maternelle et 3.62 TTC pour les enfants de l'école élémentaire et pour les adultes.

Compte-tenu de l'estimation moyenne des repas à fournir, le montant global du marché pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025 peut être évalué comme suit :

- école maternelle : 6 470 repas x 3.59 € TTC = 23 227.30 € TTC
- école élémentaire : 20 130 repas x 3.62 € TTC = 72 870.60 € TTC

soit un total de 96 097.90 € TTC.

Mme Aurélie SIVET rappelle que la délégation qui a été accordée à Monsieur le Maire en matière de passation des marchés, par une délibération N° 2023-06-09/01 du 9 juin 2023, porte sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante d'approuver ce marché de fourniture et de livraison de repas pour le restaurant scolaire de la commune.

Vu le rapport d'analyse des offres et le classement des offres,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le marché de fourniture et de livraison de repas au restaurant scolaire en liaison froide pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025, reconductible 3 fois, avec la société **API RESTAURATION** ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de fourniture ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240711-2024-07-11\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024  
Publication : 12/07/2024

Le Maire, Laurent BELUZE